



Du constat à l'action contre les discriminations raciales Le cheminement de l'association villeurbannaise pour le droit au logement (AVDL)

Agnès Voisin, directrice d'AVDL, retrace le parcours de l'association, qui est passée de l'indignation à la mise en évidence des discriminations, puis à la mise en place d'actions impliquant les personnes discriminées, mais aussi les acteurs locaux du logement. Un projet qui vise à faire évoluer les représentations des uns et des autres pour aller vers un dialogue nécessaire à la construction de solutions.

LA PROBLÉMATIQUE de la discrimination dite raciale est au cœur des préoccupations de l'AVDL depuis sa création en 1985 ; à l'époque le public concerné par l'action de l'association et qui a contribué à sa création, était constitué de familles étrangères, presque exclusivement du Maghreb. Il s'agissait de familles qui vivaient dans des logements insalubres et surpeuplés suite à des regroupements familiaux, et ce malgré une assez grande stabilité professionnelle des pères de familles. Au fur et à mesure des années, le public sollicitant l'association s'est un peu diversifié, bien que restant majoritairement d'origine maghrébine. Durant les années 1990, la question ethnique semblait noyée au cœur d'un cumul de difficultés sociales que devaient affronter les usagers de l'AVDL : problèmes d'accessibilité à l'emploi, faibles ressources, difficultés familiales ou de santé... Finalement, nous ne discernions plus très bien ce qui était en jeu dans les critères d'attributions de logement, la discrimination ethnique étant souvent occultée par des critères plus légitimes, tels que les ressources ou la composition familiale. Or, s'il n'est pas toujours aisé de distinguer ce qui relève de la discrimination sociale (qui peut être justifiée par des critères de refus objectifs ou tout du moins légitimes) par rapport à la discrimination dite raciale (basée sur des critères arbitraires, illégitimes, interdits par la loi) et si les deux phénomènes peuvent être conjugués pour une partie du public issu de l'immigration, **la question sociale ne doit pas éclipser la discrimination dite raciale**. En effet, le risque aujourd'hui serait que cette discrimination se perpétue par le détour des inégalités sociales, or sur le plan politique les enjeux sont différents et le traitement des deux phénomènes ne requiert pas forcément les mêmes outils. Le rapport du Groupement d'études et de lutte contre les discriminations intitulé « Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social » paru en mai 2001 souligne le risque de l'amalgame : « *Signalons enfin un effet pervers de l'amalgame entre bas niveaux de revenu (ou populations défavorisées) et origine immigrée. Cette générali-*

sation abusive tend à englober la problématique de l'accès au logement social des immigrés dans celle des "populations défavorisées" ramenant les traitements inégalitaires à une question de ressources qui sous-estime la portée des considérations liées à l'origine ethnique et raciale ».

UN DIAGNOSTIC CHIFFRÉ À PARTIR DES PATRONYMES

C'est au début des années 2000 que la question de la discrimination ethnique a resurgi pour nous de manière importante, lorsque nous avons constaté l'apparition dans le discours des élus et des bailleurs, de la notion de « patronyme » dans les commissions d'attribution de logements. Longtemps occultée par le concept de mixité sociale, la discrimination ethnique s'est dévoilée, l'utilisation du patronyme tendant à prouver qu'elle concerne aussi bien les français d'origine étrangère que les personnes de nationalité étrangère. Afin d'en vérifier la réalité, nous nous sommes penchés sur les chiffres. Bien au fait des interdictions mais aussi des débats liés à l'étude statistique des origines ethniques, nous pensons qu'il est parfois nécessaire de produire de telles statistiques, notamment lorsqu'il s'agit de mettre en lumière les discriminations dont sont victimes les personnes issues de l'immigration. Nous avons donc effectué une étude des patronymes des ménages ayant bénéficié d'un accompagnement à l'AVDL durant l'année 2001 et nous les avons classés selon le type de problème pour lequel ils ont sollicité l'association. Ce travail comporte une marge d'erreur possible, mais nous avons essayé de la limiter en comptabilisant uniquement les patronymes sur lesquels il ne pouvait pas y avoir de doute possible. Sur l'ensemble des ménages accompagnés en 2001, 60 % sont français, 38 % sont étrangers (hors Union européenne) mais plus de 72 % portent un patronyme étranger, dans l'immense majorité des cas, à consonance arabe. Si l'on considère uniquement les demandeurs de logement (en dehors des litiges et des expulsions) ce pourcentage s'élève à 82,48 %. Que dire de plus ? Et surtout que faire ? Sans attendre de solutions globales qui nécessiteraient une volonté politique très forte de la part des élus, la construction en nombre de logements sociaux adaptés aux revenus des ménages, une sensibilisation voire même une formation de tous les acteurs impliqués dans le système d'attribution de logements afin que chacun puisse identifier les mécanismes en jeu dans la discrimination et apprenne à réagir aux attitudes discriminantes, sans attendre donc, nous avons

commencé à agir à notre propre niveau, à partir de trois actions différentes.

Nous avons pu tout d'abord identifier que les pratiques des intervenants sociaux de l'AVDL n'étaient pas toujours exemptes d'une participation, certes involontaire, aux mécanismes de discrimination : non-orientation des ménages vers les bailleurs refusant a priori les personnes d'origine étrangère, anticipant ainsi leur refus et du même coup voilant leurs pratiques discriminatoires; intégration de certaines réalités, telle la difficulté d'accès au centre ville des ménages d'origine étrangère, au point d'essayer de convaincre le demandeur de l'intérêt qu'il aurait à revoir à la baisse ses prétentions géographiques au regard de sa demande de logement. **Cette prise de conscience nous a permis de transformer nos pratiques** en donnant aux usagers un maximum d'informations objectives sur la situation du logement dans l'agglomération lyonnaise, ceci afin de leur permettre de comprendre les enjeux et les difficultés, et de poser eux-mêmes les choix relatifs à leur recherche de logement.

UNE ACTION BASÉE SUR L'EXPRESSION DES PERSONNES DISCRIMINÉES

En mai 2002, nous avons créé un groupe de demandeurs de mutations de logement afin que les personnes concernées participent à la défense de leur droit au logement et à la lutte contre les discriminations, les deux étant, comme nous l'avons vu, étroitement liés. Les premiers résultats sont encourageants, le problème des mutations faisant dorénavant l'objet d'un travail au sein de la Conférence communale du logement.

Enfin, plutôt que de toujours assumer le rôle de porte-parole des ménages mal logés au risque de déformer cette parole, nous avons décidé en 2001 de laisser les personnes s'exprimer directement dans le cadre d'un travail partenarial avec l'association Moderniser sans exclure. Ce travail a abouti à la production d'une cassette vidéo dans laquelle neuf personnes, dont huit d'origine maghrébine, disent leur souffrance et la misère du mal-logement. Elles parlent de leurs incompréhensions face à leurs difficultés de trouver un logement, exprimant leurs interrogations quant au lien entre ces difficultés et leurs origines. À la fin de la cassette, des représentants des pouvoirs publics (élu, bailleur, Sial) réagissent à chaud après avoir écouté cette parole. Ils ont tendance à minimiser les difficultés d'accès au logement des populations d'origine

étrangère et à les justifier par les problèmes de comportement; ils mettent en avant le principe de mixité sociale dans les politiques d'attribution.

Afin de se saisir de ce support, l'AVDL entend mettre en place fin 2003 un dispositif méthodologique (« *machine à faire voir et à faire parler* » selon G. Deleuze) qui prolonge la seule réalisation de la cassette. En effet, son contenu nous semble suffisamment révélateur des difficultés rencontrées par le public que nous accueillons pour qu'il serve de base de travail à une réflexion plus poussée, avec les personnes mal logées et les acteurs du logement villeurbannais. Il est donc question de construire graduellement une arène où puisse vivre et s'éprouver une forme de démocratie participative interactive, désireuse de promouvoir la mise en relation d'acteurs qui se croisent sans se rencontrer d'ordinaire. L'enjeu de ce projet est de travailler en partenariat prolongé avec l'ensemble des acteurs afin de dégager un minimum de connaissances partagées, tendre à changer les représentations mutuelles, améliorer la communication entre les différents protagonistes, questionner les pratiques des uns et des autres et les faire évoluer, modifier les comportements, valoriser le développement des capacités d'expression, d'initiatives, faire émerger des propositions innovantes. L'objectif est de donner plus de sens et d'améliorer l'action publique concertée en faveur des personnes en difficulté par rapport à l'accès au logement, notamment sur le problème de la discrimination raciale... L'ensemble du dispositif s'inscrivant autour du témoignage des usagers, tout l'intérêt de ce projet consistera à rééquilibrer le rapport de force inhérent à ce type d'échange. « Le parcours logement en questions » se fera en plusieurs étapes durant lesquelles, les différents groupes d'acteurs, après avoir visionné ensemble la cassette, pourront travailler séparément pour construire une situation en réaction à la cassette sur la base d'une animation théâtre. Une assemblée théâtrale réunira ensuite l'ensemble des protagonistes pour une rencontre de théâtre-forum autour des situations construites en atelier, la confrontation des points de vue devant aboutir à l'élaboration de propositions d'actions. ■

Agnès VOISIN